



ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG

70 boulevard d'Anvers 67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 61 99 49 Fax : 03 88 61 99 51
Email : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF DE L'ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG Lundi 16 mars 2009 à 18h00

M. Bittmann, Directeur des Etudes de l'EES commence la réunion à 18h10.

Liste des présents :

- Equipe de direction de l'EES : M. Bittmann, Mme Marlier.
- IA-IPR : M. Mertz.
- Représentant des collectivités locales : M. Zeter (Conseil Général) et M. Cochez (Conseil Régional)
- Représentant du Parlement Européen : Mme Schaal
- Représentant du Médiateur européen : M. Amir-Tahmasseb
- Représentant des parents d'élèves (APE-EES) : M. Aranda Cano, M. Mancini, Mme Rouveloux, M. Stern, Mme Wenta-Mielcarek.
- Représentants du personnel enseignant : Mme Hazledine, Mme Lanza, M. Caboche, Mme Weisenberger, M. Labergue, Ms Phillips.
- Représentants des élèves : Mlle Kristensen.
- Conseillère pédagogique en langues : Mme Muller
- Secrétaire de l'EES : Mme Soulage

1) Compte-rendu du Comité consultatif en date du 13/11/2008

Le compte-rendu du comité consultatif qui s'est déroulé le 13/11/2008 est approuvé à l'unanimité.

2) Compte-rendu de l'Audit

L'Audit de l'EES s'est déroulé du 26 au 29 janvier 2009 et a accueilli 4 inspecteurs des écoles européennes.

L'objectif de cet audit était de valider le projet de l'EES en vue de l'obtention de l'agrément par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes.

Un document de préparation pour l'audit a été établi correspondant à l'état du projet au mois de janvier 2009. C'est un travail de formalisation.

Présentation des différents points évoqués dans ce rapport :

- But, objectifs et principes
- Statut de l'Etablissement
- Règles d'admission
- Eléments statistiques 2008/2009 : un peu moins d'un enfant sur deux font partie des catégories A, B1 et B2. Ce qui montre que l'EES est ouverte sur les institutions européennes mais aussi pour les familles de Strasbourg et des alentours.
- Le Personnel
- Infrastructures scolaires

- Organisation administrative
 - Instances décisionnelles et consultatives
 - Projet d'établissement
 - Réalisation du projet d'établissement
 - L'association des parents d'élèves
 - Les activités péri- et extrascolaires
 - Les actions de partenariat
 - Communication
 - Assurance qualité : Auto-évaluation : Résultats de l'autoévaluation après 5 mois de fonctionnement : les propositions de l'EES correspondent aux attentes des écoles européennes.
- L'autoévaluation a été faite par les enseignants.
- Avenir de l'EES

Suite aux 4 jours d'audit, le 1^{er} feed back des inspecteurs a été le suivant :

- Les inspecteurs vont demander l'agrément de l'EES auprès du Conseil Supérieur des écoles européennes ;
- Les inspecteurs ont été satisfaits et ont employé le mot « Bravo » pour l'ensemble du projet.

Conclusion : ce projet est un défi permanent et il faut désormais maintenir la qualité installée.

Améliorations à apporter :

- culture de l'évaluation et notamment développement de l'autoévaluation ;
- intégration des TICE au niveau des cycles maternel et primaire.

Suite de l'audit : un rapport va être présenté au Conseil administratif et financier des écoles européennes et au corps des inspecteurs des écoles européennes.

Le Conseil supérieur des écoles européennes va se réunir en avril 2009 et devrait valider le projet.

Ensuite une convention globale entre l'EES et le Conseil supérieur sera signée.

M. Mancini, parent d'élèves, demande si il y aura un lieu unique pour l'EES ; c'est le souhait de l'APE-EES pour éviter une cassure entre les 3 cycles (maternel, primaire et secondaire).

Les inspecteurs ont répondu à cette question pendant leur présence à Strasbourg pour l'audit : à terme, un seul lieu est possible et non plusieurs.

Mme Schaal représentant le Parlement européen précise que la localisation de l'école est effectivement une question centrale ; le problème de la gratuité du terrain pour la cité scolaire ayant déjà été levé.

M. Mertz, IA-IPR d'anglais, ajoute que le corps d'inspection était ravi d'accueillir des inspecteurs des écoles européennes.

L'agrément devrait donc être délivré jusqu'à la 5^e année du secondaire. Un 2^e agrément sera nécessaire pour les 6^e et 7^e années du secondaire.

L'École de Parme va être cette année la 1^{ère} école européenne de type 2 à organiser le baccalauréat européen.

La visite des inspecteurs dans les différentes écoles européennes a lieu tous les 2 ans pour inspecter l'établissement et le projet.

3) Compte-rendu des groupes de travail

a. Horaires et cantine aux cycles maternel et primaire

- **Cantine :**

2 paramètres sont à prendre en compte :

- 1- Besoin de rendre plus efficace le temps de pause de midi car 300 élèves seront pris en charge pendant ce temps de pause pour l'année scolaire 2009/2010, 150 élèves l'étaient pour l'année 2008/2009 ;

- 2- Durée d'enseignement différente entre le cycle maternel et les 2 premières années du primaire d'une part (25h30 par semaine) et les 3 dernières années du primaire d'autre part (27h15 par semaine).

Les services de la Ville de Strasbourg ont trouvé une solution pour une restauration sur place à l'intérieur des locaux de l'EES. Il faudrait ainsi réaménager la partie sud du rez-de-chaussée, ce qui permettrait d'avoir 168 places assises dans la salle de restauration et d'organiser deux services avec un fonctionnement de télérestauration pris en charge par la Ville.

Mme Rouveloux, parent d'élèves, exprime sa satisfaction par rapport à cette proposition émanant de la Ville.

La question du prix se pose alors : normalement, le tarif sera le même que pour les autres écoles de Strasbourg.

Le mobilier devra être mobile car ça restera la salle polyvalente utilisée pour différents usages.

Mme Schaal suggère qu'il faut néanmoins trouver une solution à long terme et que celle proposée n'est peut-être pas satisfaisante car temporaire. M. Bittmann précise que la capacité de l'école serait de 400 à 450 élèves pour le repas de midi (y compris lunch box) et que les prévisions ont été faites jusqu'en 2013.

• **Horaires :**

Beaucoup de propositions ont été faites de la part des enseignants et de la part des parents d'élèves.

2 d'entre elles ont été retenues avec deux philosophies différentes et vont être soumises à l'avis de tous les parents d'élèves des cycles maternel et primaire :

- 1- Ecole tous les après-midis sauf le mercredi avec 4 journées relativement équivalentes.
- 2- Fonctionnement des Ecoles européennes avec deux après-midis libérés :
 - Pour le cycle maternel et les 2 premières années du primaire, 2 jours où la classe finira à 12h30 et 3 jours où elle finira à 15h35 ;
 - Pour les 3 dernières années du primaire, 2 jours où la classe finira à 12h30 et 3 jours où elle finira à 16h25.

La question de la justification pédagogique d'avoir deux après-midis libérés a été posée à différents niveaux des écoles européennes : il n'y a pas de réponse donnée à ce jour ; ce serait a priori une habitude plus qu'une exigence.

Pour que la 2^{ème} proposition soit adoptée, il faut qu'une très large majorité des parents le souhaite, à savoir 75%.

Mme Schaal s'interroge sur l'heure du repas à savoir 12h45 ; cela semble tard pour certains enfants et elle propose d'ajouter au questionnaire l'information qu'un goûter consistant devra être pris dans la matinée.

Le changement des horaires, suite au questionnaire, devra être validé dans le cadre du Conseil d'Ecole puis par l'Inspecteur d'Académie.

Ce questionnaire est validé par l'ensemble des membres du Comité consultatif, en y incluant l'information sur l'importance du goûter demandée par Mme Schaal.

b. Cohabitation EES et collège Vauban

Différentes questions sont évoquées de la part tout d'abord des enseignants :

- identité au sein des professeurs de l'EES car les cours ont lieu dans des salles de classe éclatées au sein du collège Vauban et certains professeurs sont sur plusieurs établissements : besoin donc de dégager des salles propres pour l'EES et identifier un espace pour l'EES.

- utiliser la plage horaire de 12h à 12h40.

- utiliser un maximum les horaires du mercredi matin car le collège Vauban est fermé ce jour là.

Puis des élèves : ils expriment les mêmes inquiétudes que celles des professeurs ; mais également difficulté par rapport à la vie scolaire : ils auraient besoin d'un assistant d'éducation attiré EES et qui parlerait l'anglais (bilingue).

M. Bittmann a demandé la création d'un poste de conseiller d'éducation comme il en existe dans les autres écoles européennes afin de répondre aux besoins des enfants de l'EES : ça pourrait être soit un assistant pédagogique soit un assistant d'éducation, le profil pouvant être celui d'un étudiant se destinant à être CPE.

M. Mancini intervient pour souligner le fait qu'il manque effectivement une unité de l'EES et que des difficultés existent pour trouver l'identité de l'EES à l'intérieur du collège Vauban. L'éventuel conseiller d'éducation pourrait construire ce lien manquant actuellement entre les 2 entités.

M. Labergue précise que les élèves de l'EES représente pour l'instant une minorité au sein du collège Vauban du fait du petit effectif mais qu'ils seront plus nombreux à la rentrée 2009/2010 et donc plus visibles que actuellement.

M. Amir-Tahmasseb pose ensuite le problème de l'accueil des classes du secondaire au collège Vauban pour la rentrée 2010/2011 du fait d'un manque de place. Le Collège Vauban n'aura plus la capacité d'accueillir les élèves de l'EES.

Plusieurs solutions avaient été évoquées lors du 1^{er} Comité consultatif, notamment un accueil éventuel au lycée Kléber.

La question se pose toujours et aucune solution n'a été retenue à ce jour.

Un terrain a été mis à la disposition par l'Etat aux collectivités pour la construction de la cité scolaire européenne qui se situe Route de la Wantzenau. Cette disposition apparaîtra dans le contrat triennal dont la signature va se faire en avril 2009.

M. Zeter précise que la maîtrise d'ouvrage sera la Ville avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional.

Tous les usagers seront consultés pour la construction de cette cité scolaire.

Mais certaines contraintes devront être acceptées pendant quelques années, notamment la dispersion des élèves sur plusieurs sites.

M. Amir-Tahmasseb ainsi que les parents d'élèves manifestent alors leur mécontentement et n'acceptent pas la dispersion sur trois sites. Une certaine unité de localisation géographique est nécessaire pour assurer au mieux le fonctionnement de l'EES.

Une autre question est ensuite posée aux 2 collectivités présentes : est-il possible d'intégrer la formule de la lunch box au collège Vauban comme moyen de restauration et est-ce que ce système pose des problèmes en matière d'hygiène.

M. Zeter et M. Cochez répondent qu'a priori cela ne pose pas de problème mais il faudrait en avoir la confirmation par les services compétents.

Un éventuel tarif pour la lunch box est alors évoqué.

4) Projets pédagogiques

- Les programmations et les progressions des enseignants sont disponibles pour consultation.

- **Présentation de l'enseignement de la langue 2** par Martine Muller :

Ce qui se fait à l'EES dans le cadre de cet enseignement reflète ce qui se passe dans les autres écoles européennes.

L'enseignement de la langue 2 n'apparaît pas au cycle maternel mais 2 temps par semaine ont quand même été mis en place :

- travail en atelier une fois par semaine ;
- Assembly une fois par semaine.

Au cycle primaire, la langue 2 est enseignée 30 minutes par jour et a toujours lieu juste après la récréation du matin sur des horaires alignés pour tous les groupes. En début d'année scolaire, les enfants étaient un peu perdus car il y avait un changement de salle et d'enseignant ; mais maintenant ça va mieux.

6 enseignants se répartissent les groupes qui sont définis en fonction des différents niveaux de compétences.

En référence au cadre commun européen pour les langues, l'apprentissage passe d'abord par l'oral avec une entrée progressive dans la langue écrite.

Dans le cadre des admissions pour la rentrée scolaire 2009/2010, Mme Muller a rencontré plusieurs familles (environ 30) qui souhaitaient avoir un entretien par rapport au choix de la section linguistique ou au choix de la langue 2. En effet, la langue 1 doit être parfaitement choisie. Cette est une question essentielle : il faut choisir la langue qui a un sens pour l'enfant.

La langue 2 est également importante mais les enseignants ont pu observer un certain manque de motivation de la part des enfants pour apprendre une langue 2 et également un problème de suivi de la part des familles.

Mais Mme Marlier précise que pour l'instant l'apprentissage de la langue est un chantier et l'école est en recherche pour son organisation.

- **Voyages scolaires :**

- Séjour à Bibracte du 11 au 15 mai 2009 pour les classes de S1 FR et S1 EN (responsable : M. Labergue)
- Echange avec l'Ecole Européenne de Parme (Italie) pour la classe de S2 FR du 11 au 16 mai 2009 à Strasbourg, et du 2 au 7 juin 2009 à Parme (responsable : M. Chevalier)
- Echange avec l'Ecole Européenne de Culham (Angleterre) du 22 au 29 mars 2009 à Strasbourg et du 7 au 14 juin 2009 à Culham (responsable : Ms Phillips).

M. Mancini demande si des élèves du collège Vauban pourront participer au séjour à Bibracte comme cela avait été évoqué au 1^{er} trimestre. M. Labergue répond par la négative et il ne pourra pas emmener ces élèves.

- **L'Amicale des personnels du Conseil de l'Europe** a fait don de 1500€ pour l'achat de livres pour les bibliothèques des 3 sections linguistiques dans les différents cycles.

5) Préparation de rentrée 2009/2010

- **Cycles maternel et primaire :**

- Section anglophone : 2 classes de maternelle et 3 classes de primaire, ce qui représentera environ 100 élèves.

Besoin de recruter 3 enseignants et 1 enseignant chargé des enseignements complémentaires.

- Section francophone : 2 classes de maternelle et 4 classes de primaire, ce qui représentera environ 150 élèves.

Besoin de recruter 1 enseignant et 1 enseignant chargé des enseignements complémentaires.

- Section germanophone : 1 classe de maternelle et 3 classes de primaire, ce qui représentera environ 70 élèves.

Besoin de recruter 2 enseignants.

Les entretiens pour le recrutement des enseignants auront lieu les 7 et 8 avril 2009.

Certains niveaux vont être difficiles à intégrer pour les élèves : les premiers niveaux du primaire pour les sections francophone et anglophone vu le grand nombre de demandes.

Une demande a également été faite pour recruter un Emploi Vie Scolaire pour occuper des fonctions de secrétariat à l'école primaire.

- **Cycle secondaire :**

- Section francophone : environ 75 élèves

- Section anglophone : environ 40 élèves
- Section germanophone : environ 12 élèves (seulement pour la 1^{ère} année)

234 heures d'enseignement ont été demandées pour couvrir les besoins et ont été attribuées.

Besoin de recruter 1 enseignant de mathématiques et de sciences intégrées en section germanophone et 1 enseignant de mathématiques en section anglophone.

Un enseignant d'Anglais supplémentaire a déjà été recruté. L'enseignant d'allemand avait été recruté l'an dernier.

La dotation est approuvée par le Comité consultatif.

• **Calendrier :**

- 25 mars : date limite de dépôt des dossiers d'admission
- 14 avril : commission d'admission
- 5 mai : réunion pour les cycles maternel et primaire pour les familles des enfants admis.
- 7 mai : réunion pour le cycle secondaire pour les familles des enfants admis.

Le calendrier scolaire de l'année 2009/2010 est ensuite approuvé par les membres du Comité consultatif.

M. Bittmann informe les membres que l'école sera ouverte le 3 avril 2009 lors du sommet de l'OTAN.

• **Travaux :**

1 étage supplémentaire va être rajouté sur le site de l'école primaire et maternelle, ainsi que 2 préaux. Mais des difficultés apparaissent déjà : il sera difficile de réaliser l'ensemble travaux entre le 2 juillet et le 2 septembre 2009.

6) Divers

Mme Schaal évoque différents points :

- les stores : quand seront-ils installés ?

Le 1^{er} prototype a été refusé par l'architecte et un 2^{ème} prototype est en route.

- question d'une dépose-minute

Elle existe déjà mais elle est utilisée comme parking par les habitants du quartier. Le problème a été signalé à la Ville et une solution va être mise en place.

- besoin de matériel pour des jeux extérieurs

Un projet a été monté pour avoir une dotation de 1500€ par la Ville de Strasbourg pour l'achat de jeux de cours.

Un projet cirque a également été construit mais la subvention n'a pas été obtenue.

La demande est alors faite au Parlement Européen pour obtenir des subventions mais Mme Schaal répond qu'il n'y a pas de ligne budgétaire prévue à ce titre.

La réunion est close aux alentours de 20h45.

Le Secrétaire de séance,
Mlle Soulage

Le Président de séance
M Bittmann